

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

JEUDI 14 FEVRIER 2008

Le jeudi quatorze février deux mille huit, à 20 heures 30, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, dûment convoqué, s'est réuni à Jarrie, sous la présidence de Norbert GRIMOUD.

En exercice : 48

Présents : 34

Votants : 38

Présents : Yolande ADOBATI, Alain BERHAULT, Pierre BLANC, Michel BONNET, Joëlle CERONI, Gérard DARCUEIL, Jean-Jacques DEFAITE, Elise DEGANO, Michel DURAND, Marie FASOLA, Jean-Michel FINET, Gilbert GACON, Jean GALLEGO, Jean-Marc GAUTHIER, Patrick LACLIE, Anne LE GLOAN, Bernard LE RISBÉ, Yves MAGNAT, Patrick MARRON, Jacques MARTINEAU, Marie-Thérèse MERCIER, Alain MONTEILLET, Anouk MULÉ, Jean Claude OGIER, Bernard PRIVAT, Jean-Pierre REVERDY, Danièle SCIMONE, Pierre SION, Gilles STRAPPAZZON, Roger TASSAN, Gilbert ZABONI.

Absents représentés : Jean-Pierre CHAVANT représenté par Dominique DEBORDES, Jacques NIVON représenté par Danielle MANTONNIER,

Absents ayant donné pouvoir : Roger BARBERY a donné pouvoir à Patrick MARRON, Jean-Pierre DARSAC a donné pouvoir à Bernard PRIVAT, Brigitte GOILLOT a donné pouvoir à Yves MAGNAT, Robert MEYER a donné pouvoir à Jean Claude OGIER.

Absents : Fabrice ACHARD, Jean-Claude BIZEC, Gérard CRET, André DECARD, Michel DOFFAGNE, Gilles MARGAT, Pascal MARINI, Pierre MARTOIA, Méline RAMBAUD, Tonino TOIA.

Date de la convocation : 7 février 2008

Secrétaire de séance : Michel BONNET

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Monsieur le Président propose de compléter l'ordre du jour par une délibération relative à la passation d'un avenant à la convention cadre conclue avec l'A.U.R.G., ce que le conseil de communauté accepte à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **a adopté** le budget général pour l'année 2008 qui s'établit à 14 759 270 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 4 664 000 euros en dépenses et en recettes d'investissement, **a fixé** le taux de la taxe professionnelle unique à 14,30% et les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi qu'il suit :

Commune	Taux 2008
Bresson	3,81%
Brié et Angonnes	8,23%
Champ sur Drac	9,50%
Champagnier	5,65%
Herbeys	7,68%
Jarrie	7,57%
Laffrey	10,74%

Montchaboud	9,28%
Notre Dame de Commiers	9,64%
Notre Dame de Mésage	8,57%
Saint Barthélémy de Séchilienne	12,21%
Saint Georges de Commiers	10,41%
Saint Pierre de Mésage	9,72%
Séchilienne	8,94%
Vaulnaveys le Bas	10,23%
Vizille	9,99%

- **a adopté** le budget annexe du service de la voirie pour l'année 2008 : dépenses et recettes de fonctionnement : 94 000 euros, dépenses et recettes d'investissement : 39 980 euros.

- **a adopté** le budget annexe de la zone d'activités des Viallards pour l'année 2008 qui s'établit à 252 349 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 208 422 euros en dépenses et en recettes d'investissement.

- **a adopté** le budget annexe de la zone d'activités de Péage pour l'année 2008 qui s'établit à 151 400 en dépenses et en recettes de fonctionnement ainsi qu'en dépenses et en recettes d'investissement.

- **a décidé** la création d'un budget annexe pour la zone d'activités Pont de Champ sur la commune de Champ sur Drac étant précisé que le budget ainsi créé sera assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée.

- **a affirmé** la vocation de l'ancien site occupé par l'entreprise Polimeri Europa sur la commune de Champagnier comme zone d'activités à haute qualité environnementale pour les bâtiments avec une approche environnementale liée à l'urbanisme pour les espaces, en vue de l'accueil d'entreprises industrielles classées, créatrices d'emplois et d'activités,

- **a approuvé** l'acquisition auprès de la société « Le Logement du Pays de Vizille - L.P.V. » d'un terrain sis sur la commune de Vizille cadastré en section AI sous le numéro 176 d'une contenance de 22 m² moyennant le prix de 370,00 euros et l'acquisition auprès de la commune de Vizille d'un terrain sis sur la commune de Vizille et cadastré en section AI sous les numéros 175 et 177 d'une contenance totale de 2 301 m² moyennant le prix de 38 610,78 euros.

- **a décidé** la vente, à la S.C.I. « R.A. Elévation S.C.I. » domicilié à Les Saillants 38450 Le Gua, du terrain sis sur la commune de Champ sur Drac et cadastré en section AP sous le numéro 79 (lot n° 2 de la zone d'activités des Viallards), d'une contenance de 3 308 m² moyennant le prix de 99 240,00 euros.

- **a décidé** le versement d'une aide d'un montant maximum de 14 000 euros à l'entreprise CIC ORIO représentant 10 % de l'aide allouée par le Conseil Général de l'Isère, compte tenu de l'intérêt que présente cette entreprise pour le territoire, tant en terme de projet de développement que de création d'emplois à court terme et de ressources fiscales. Le montant de l'aide ainsi fixé sera revu en fonction du montant de l'aide effectivement allouée par le Conseil Général à hauteur de 10 % de cette dernière.

- **a approuvé** le partenariat avec la Plateforme d'Initiative Locale Isère Sud Initiative dans le but d'aider les personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprises dans la limite de 5 000 euros pour l'année 2008.

- **a approuvé** le partenariat pour l'année 2008 avec l'A.C.E.I.S.P. qui accompagne les créateurs d'entreprise dans l'étude de la faisabilité de leurs projets pour un montant de 4 632 euros.

- **a approuvé** le partenariat avec l'association A.D.I.E. dans le but de promouvoir, directement ou indirectement, le droit à l'initiative économique des populations les plus défavorisées, porteurs de projets de création et de développement d'activité économique dans la limite de 5 000 euros au titre de l'année 2008.

- **a approuvé** la convention cadre à intervenir avec la S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) dans le but :

- ✓ d'accompagner l'agriculture dans son évolution : installation de nouveaux agriculteurs, restructuration du parcellaire agricole et naturel, délocalisation de siège d'exploitation, création d'îlots viticoles...
- ✓ de participer au développement local : réorientation de bien à vocation initialement agricole vers un usage social, d'habitat, d'activités économiques...
- ✓ de préserver l'environnement et les paysages

- **a décidé** la création d'un Fonds d'Intervention pour le Développement de l'Agriculture (F.I.D.A.) au niveau de la communauté de communes du Sud Grenoblois, **a approuvé** les modalités d'attribution de ces aides pour les projets structurants apportant ou comportant une plus-value environnementale et le renouvellement des exploitations (reprise ou création) et **a chargé** Monsieur le Président d'instruire les dossiers de demande et d'effectuer les versements correspondants.

- **a approuvé** les marchés à conclure pour le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries de la communauté de communes du Sud Grenoblois avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, à savoir :

- ✓ l'entreprise V.F.E. (La Terrasse 38220 Vizille) pour le lot n° 1 - Gravats, le lot n° 6 - Ferraille et le lot n° 7 - Cartons et papiers
- ✓ l'entreprise Lely Environnement (37 rue Pierre Sémard 38600 Fontaine) pour le lot n° 2 - Encombrants, le lot n° 3 - Bois, le lot n° 4 - Déchets verts et le lot n° 5 - Amiante.

- **a décidé** la suppression d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet et d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet dans la perspective de la création d'emplois de même grade à temps complet.

Et à la majorité,

- **a adopté** le budget annexe du C.D.R.A. Alpes Sud Isère pour l'année 2008 qui s'établit à 351 759 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 29 008 euros en dépenses et en recettes d'investissement (37 voix pour, 1 voix contre).

- **a approuvé** l'avenant à la convention cadre conclue avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise au titre du programme partenarial 2008 d'un montant de 58 282,50 euros (37 voix pour, 1 abstention).

- **a accepté** le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à la Confédération Nationale du Logement (36 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention).

- **a décidé** de créer, à compter du 1^{er} mars 2008, un emploi d'attaché territorial à temps complet pour assurer les fonctions d'animateur du Conseil Local de Développement et de chargé de communication et un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour assurer la comptabilité, le suivi budgétaire et les fonctions d'assistante de direction au sein du CDRA Alpes Sud Isère (37 voix pour, 1 voix contre).

Norbert GRIMAUD
Président